

FICHE D'IDENTITE DU SITE

Intitulé de l'arrêté d'inscription :

Vieux quartiers délimités par le périmètre suivant avenue du Morvan depuis le boulevard des Résistants Fusillés, rue Fernand Renaud, rue Pernelle, avenue de la Gare, Nord de la place du Champ de Mars, rue J. et B. De Lattre de Tassigny, rue de l'Arquebuse, rue Gaston Jolliet, rue Ste Anne, rue du Faubourg St Pancrace, rue Raquette, rue du Faubourg St Blaise, boulevard Mac Mahon et boulevard des Résistants Fusillés.

Modalités de l'inscription :

Arrêté du Ministre des affaires culturelles vu la délibération de la commission départementale des sites

Statut de propriété au moment de l'inscription :

Propriété publique et privée

Superficie :

?

Qualification du site :

Site urbain historique

Caractéristiques intrinsèques :

Intérêt patrimonial au titre de la loi du 2 mai 1930:

Site d'intérêt paysager et historique national et régional

Autres protections (site classé, MH, abords MH, ZPPAUP, secteur sauvegardé)

- **Monuments historiques** : très nombreuses
- **Secteur sauvegardé** créé et délimité le 9 novembre 1973, PSMV approuvé le 8 septembre 1981 (concerne la plus grande partie du site inscrit)

Inventaire général du patrimoine culturel (base Mérimée)

Nombreuses

Inventaires, protection et gestion au titre des milieux naturels

Sans objet

Autre

Ville d'art et d'histoire

CARACTERISTIQUES DU SITE

Le site inscrit par l'arrêté du 6 février 1967 porte sur l'ensemble des quartiers anciens de la ville d'Autun situés à l'intérieur de l'enceinte édifiée au 16^{ème} et 17^{ème} siècles, à l'exclusion du quartier Marchaux qui a fait l'objet d'une inscription au titre des sites en 1976 (*site n°31*).

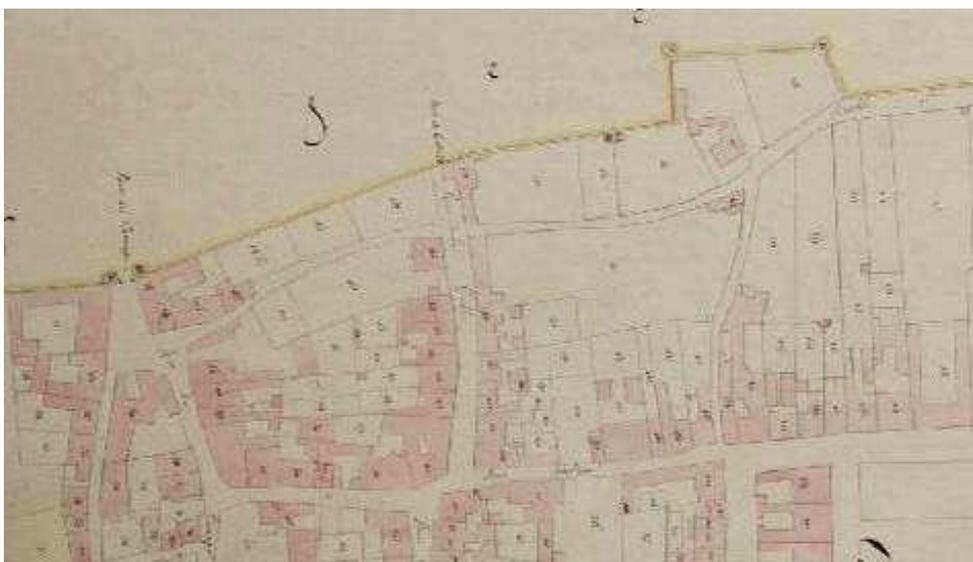
Le périmètre du secteur sauvegardé créé en 1973 a englobé la quasi-totalité du site inscrit de 1967, à l'exception d'un petit secteur situé dans la partie nord-ouest de la ville ancienne, d'une superficie de 2 hectares et délimité au sud par la rue Jondeau et la rue du vieux collège, à l'ouest par la rue du Carrouge, au nord par la rue du docteur Renaud et la rue Pernette et à l'est par l'avenue Charles de Gaulle.

Ce petit secteur, comme le montre le « Plant & Pourtraict de la ville d'Autun » de Nicolas Chesneau daté de 1581, faisait partie au 16^{ème} siècle des faubourgs ruraux qui s'étaient développés au pied de l'église Saint-Jean l'Evangeliste entre la ville basse fortifiée de Marchaux, l'abbaye de Saint Andoche et le champ de foire.



Plan de 1581

Ces faubourgs ruraux ainsi que l'église Saint-Jean l'Evangeliste ont ensuite été englobés dans l'enceinte fortifiée construite entre la fin du 16^{ème} et le début du 17^{ème} siècle dont les tracés apparaissent très nettement sur le cadastre napoléonien de 1822.



La confrontation du plan de 1581 avec le cadastre napoléonien de 1822 et le cadastre actuel fait apparaître la permanence des tracés des ruelles du Carrouge et de Saint Jean ainsi que des rues ouest (rue du Carrouge), sud (rue du vieux collège et rue Jondeau) et de la rue de la Grille (les rues nord et est ont été créées à la fin du 19^{ème} siècle au détriment de l'enceinte et de l'église qui ont disparu). Elle fait également apparaître l'existence d'un bâti continu à l'alignement sur la rue, déjà constitué au 16^{ème} siècle le long des rues du Carrouge, de l'Ancien collège, de la Grille et Jondeau que l'on retrouve sur les cadastres napoléonien et actuel, ainsi que le maintien de jardins et de cours en cœur d'îlots.



Le bâti actuel est principalement constitué de maisons de bourg anciennes, de quelques constructions plus nobles » du 17^{ème} et du 18^{ème}, de linéaires d'immeubles bâtis à la fin du 19^{ème} siècle dans les rues nouvellement créées et de quelques immeubles du 20^{ème} siècle.



SON ENVIRONNEMENT

Le site est situé à l'intérieur de la ville ancienne intra-muros d'Autun.

SON EVOLUTION

Utilisation et fréquentation du site

Site urbain

Etat du site

Dans le petit secteur qui n'a pas été inclus dans le secteur sauvegardé, le bâti ancien n'est pas toujours bien mis en valeur : enduits ciment des années 1960-70, disparition des modénatures, menuiseries en pvc...L'échelle et l'architecture de certaines opérations récentes ne correspondent pas au contexte bâti ancien.



EVALUATION REGLEMENTAIRE

La totalité du site inscrit en 1967, à l'exception de ce petit secteur, a été intégré dans le périmètre du secteur sauvegardé et bénéficie donc des mesures de protection du PSMV. Si une AVAP devait être mise en œuvre sur le site inscrit du quartier Marchaux (*site inscrit 31*), qui jouxte la partie du site inscrit non intégrée dans le secteur sauvegardé, ce petit secteur pourrait y être inclus, ce qui permettrait de définir des mesures adaptées à sa protection et à sa mise en valeur.

RECOMMANDATIONS DE GESTION

Ce petit secteur bâti ancien mérite, bien qu'il ait été exclu du secteur sauvegardé, de voir préservé son intérêt historique et urbain et mises en valeur les qualités architecturales de ses constructions anciennes.